

Présents:

MM. Malapert, Serrand, Roger, Simon, Gaigne, Sourdin, Besnier, Mme Hervé R. M. Hubert
MM. Dubreil L., Bêlé, Vallet, Bouffort, Lemarié, Roussel, Mme Bannier, M. Garnier, Mme Lecène,
MM. Prenveille, Chapron, Letellier, Mmes Haudebert, Hervé H., MM. De Gouvion St Cyr, Deroyant,
Mme Janvier, M. Montembault, Mme Bossard.

Absents excusés : Mmes Villerbu, Louvel, Gaumerais, MM. Houdus, Masson, Lambert, Lejeune,
Barbelette, Bertel, Goudal, Mme Ryaux, M. Thomas

Monsieur Pierre SOURDIN a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES GENERALES

ADMINISTRATION

PERSONNEL

1 - ACCUEIL D'UN STAGIAIRE AU SERVICE HABITAT URBANISME TRANSPORT

Monsieur le Vice-président, Chargé des Affaires Générales, rappelle une délibération du mois de janvier 2014 autorisant l'accueil d'un stagiaire au service Habitat-Urbanisme-Transport.

Sous la direction de la Responsable du Service Habitat-Urbanisme-Transport, le stagiaire devra accompagner la Communauté de Communes du Coglais (11 communes - 12 000 habitants) dans la mise en œuvre de sa politique des déplacements, des transports et de la mobilité.

Dans le cadre de son développement et afin de renforcer le service apporté à ses habitants, la Communauté de Communes envisage notamment de mettre en place un service de Transport à la Demande sur son territoire.

Le stagiaire étant maintenant choisi, il est nécessaire de délibérer pour autoriser Monsieur le Président à signer une convention de stage avec l'Université de Rennes 2 et Monsieur Jean-Baptiste Dugué, étudiant en Master 2 « Aménagement Urbanisme Diagnostic et interventions sur les territoires ».

Le stage aura lieu du 05/05/2014 au 31/10/2014.

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

-AUTORISENT l'accueil d'un stagiaire, dans les conditions présentées ci-dessus.

- AUTORISENT Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'accueil d'un stagiaire,
- AUTORISENT le versement d'une gratification de stage de 436.05 € par mois pour un temps complet.

FINANCES – FISCALITE

1 – PRESENTATION DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2014

Présentation du budget primitif 2014 par Monsieur Gaigne, Vice-président en charge des affaires générales.

2 – VOTE DU TAUX DES COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que suite à la réforme de la taxe professionnelle, la contribution économique territoriale composée de la cotisation foncière des entreprises et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises a été mise en place.

Monsieur le Président rappelle le taux voté en 2013 de 27,29 % et précise que l'évolution de ce taux est liée à l'évolution des taux d'imposition ménage. Pour Coglais Communauté Marches de Bretagne il existe une réserve de taux capitalisée correspondant à une fraction d'augmentation du taux de fiscalité professionnelle unique non utilisée, cette fraction pouvant s'ajouter au taux maximum de droit commun pour l'année 2014. La situation est la suivante :

Taux 2013	Réserve de taux capitalisée	Taux maximum de droit commun	Taux maximum avec capitalisation
27,29 %	1,02	27,26 %	28,28 %

Monsieur le Président porte à la connaissance des membres du conseil communautaire les bases prévisionnelles de Cotisation Foncière des Entreprises s'élevant à 4 084 000 € pour l'année 2014.

Les membres du conseil communautaire, après avoir entendu Monsieur le Président, pris connaissance des bases prévisionnelles de Cotisation Foncière des Entreprises et après en avoir délibéré :

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1467

Par 18 voix pour et 10 voix contre,

- VOTENT le taux de cotisation foncière des entreprises à 28,28 % pour l'année 2014.

3 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION MENAGES 2014

Monsieur le Président expose aux membres du conseil communautaire le montant des différentes ressources qui seront perçues par la communauté de communes en 2014, le montant

des bases d'imposition prévisionnelles notifiées et propose compte tenu des besoins d'équilibre budgétaire de procéder à la détermination des taux de taxe d'habitation et de foncier bâti et non bâti.

Les membres du conseil communautaire, après avoir entendu Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des impôts,

Considérant les besoins en produit nécessaire à l'équilibre du budget, et le produit résultant du vote précédent du taux de CFE,

A l'unanimité,

– DECIDENT de fixer les taux d'imposition pour l'année 2014 pour la fiscalité mixte en maintenant les taux de l'année 2013 comme suit :

Produit total fiscalité mixte attendu pour 2014 : 1 685 470 € dont :

	Bases prévisionnelles 2014	Taux voté 2014	Produit 2014
Taxe d'habitation	9 165 000	14,25 %	1 306 013
Taxe foncier bâti	8 818 000	3,16 %	278 649
Taxe foncier non bâti	998 100	10,10 %	100 808
TOTAL			1 685 470

– CHARGENT Monsieur le Président et Monsieur le Trésorier d'Antrain – St Brice de l'exécution de la présente délibération.

4 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5214-23,

Les membres du Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance des conditions d'élaboration du budget primitif 2014 et en avoir délibéré :

– ADOPTENT le budget primitif 2014 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
BUDGET GENERAL		
Investissement	9 179 251,00	9 179 251,00
Fonctionnement	6 546 480,00	6 546 480,00
TOTAL	15 725 731,00	15 725 731,00
ANNEXE LOGEMENT		
Investissement	1 286 640,00	1 286 640,00
Fonctionnement	290 420,00	290 420,00
TOTAL	1 577 060,00	1 577 060,00
ANNEXE ENTREPRISE		

Investissement	475 013,00	475 013,00
Fonctionnement	232 587,00	232 587,00
TOTAL	707 600,00	707 600,00
ANNEXE ECOBATYS		
Investissement	1 457 208,00	1 457 208,00
Fonctionnement	37 960,00	37 960,00
TOTAL	1 495 168,00	1 495 168,00
ANNEXE ASSAINISSEMENT		
Investissement	53 840,00	53 840,00
Fonctionnement	115 902,00	115 902,00
TOTAL	169 742,00	169 742,00
ANNE LOTISSEMENT LA CROIX ROUGE		
Investissement	936 642,00	936 642,00
Fonctionnement	496 708,00	496 708,00
TOTAL	1 433 350,00	1 433 350,00
ANNEXE LOTISSEMENT LA CROIX ETETEE		
Investissement	24 861,00	24 861,00
Fonctionnement	24 861,00	24 861,00
TOTAL	49 722,00	49 722,00
ANNEXE EXTENSION ZA ST EUSTACHE		
Investissement	158 035,00	158 035,00
Fonctionnement	203 035,00	203 035,00
TOTAL	361 070,00	361 070,00

ANNEXE LOTISSEMENT LA GARE		
Investissement	388 174,00	388 174,00
Fonctionnement	225 589,00	225 589,00
TOTAL	613 763,00	613 763,00
ANNEXE ORDURES MENAGERES		
Investissement	-	-
Fonctionnement	844 467,00	844 467,00
TOTAL	844 467,00	844 467,00

- PRECISANT que ce budget a été établi en conformité avec les nomenclatures M14 et M49 (classement par nature) et voté par nature.

5 - AFFECTATION DES RESULTATS 2013

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013,

Constatant que le compte administratif global fait apparaître un excédent d'exploitation de 4 702 533.36 €,

Les membres du Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

- DECIDENT d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

BUDGET GENERAL	en Euros
EXCEDENT A LA CLOTURE de l'exercice précédent	4 076 609,23
AFFECTATION A SECTION D'INVESTISSEMENT	50 000,00
EXCEDENT REPORTE 002	4 026 609,23
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	233 128,55
RESULTAT DE CLOTURE 2013	4 259 737,78
AFFECTATION EN RESERVES C/1068	1 456 856,00
AFFECTATION A L'EXCEDENT REPORTE C/002	2 802 881,78
ANNEXE LOGEMENT	
EXCEDENT A LA CLOTURE de l'exercice précédent	97 166,56
AFFECTATION A SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00
EXCEDENT REPORTE 002	97 166,56
RESULTAT DE L'EXERCICE : DEFICIT	-1 135,77
RESULTAT DE CLOTURE 2013	96 030,79
AFFECTATION EN RESERVES C/1068	25 385,00
AFFECTATION A L'EXCEDENT REPORTE C/002	70 645,79
ANNEXE ENTREPRISE	
EXCEDENT A LA CLOTURE de l'exercice précédent	357 093,44
AFFECTATION A SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00
EXCEDENT REPORTE 002	357 093,44
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	29 284,05
RESULTAT DE CLOTURE 2013	386 377,49
AFFECTATION EN RESERVES C/1068	0,00
AFFECTATION A L'EXCEDENT REPORTE C/002	386 377,49
ANNEXE ASSAINISSEMENT	
DEFICIT A LA CLOTURE de l'exercice précédent	-40 329,11
AFFECTATION A SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00
DEFICIT REPORTE	-40 329,11
RESULTAT DE L'EXERCICE : DEFICIT	716,41
RESULTAT DE CLOTURE 2013	-39 612,70
ANNEXE ORDURES MENAGERES	
EXEDENT A LA CLOTURE de l'exercice précédent	6,32
EXEDENT REPORTE	6,32
RESULTAT DE L'EXERCICE : DEFICIT	-3 271,03
RESULTAT DE CLOTURE 2013	-3 264,71

6 - ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2014

Monsieur le Vice-président, en charge des affaires générales, rappelle aux membres du Conseil Communautaire le montant des attributions de compensation versées aux communes membres de Coglais Communauté en 2013, ainsi que les conditions de calcul de ces attributions suite à la perception par la Communauté de la Taxe Professionnelle Unique en lieu et place des communes. *Considérant* que l'attribution de compensation à verser aux communes est une dépense obligatoire pour le groupement.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- VALIDENT le montant de l'attribution de compensation 2014 à savoir 853 248 € ainsi que sa répartition par commune conformément au tableau annexé à la présente délibération ;
- CONFIRMENT la suppression du reversement effectué par les communes de La Selle en Coglès et Le Tiercent à Coglais Communauté Marches de Bretagne ;
- AUTORISENT Monsieur le Président à verser aux communes membres cette attribution de compensation 2014 par douzièmes.

7- AUTORISATION DEPENSES C/6232 ET C/6257

a. AUTORISATION DEPENSES C/6232

Monsieur le Vice-président, chargé des Affaires Générales, rappelle aux membres du Conseil Communautaire les crédits inscrits au Budget Primitif 2014 au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » et précise qu'ils peuvent être employés pour l'organisation de cérémonies locales (Concours des Maisons Fleuries, Concours des Epouvantails, Printemps du Coglais et manifestations diverses et exceptionnelles).

Les membres du Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- AUTORISENT Monsieur le Président à engager, liquider et ordonnancer les dépenses relatives à l'organisation de cérémonies dans la limite des crédits ouverts au budget sur l'article budgétaire 6232.

b. AUTORISATION DEPENSES C/6257

Monsieur le Vice-président, chargé des Affaires Générales, rappelle aux membres du Conseil Communautaire les crédits inscrits au Budget Primitif 2014 au compte 6257 « Réceptions » et précise qu'ils peuvent être employés pour les dépenses de réceptions organisées par Coglais Communauté.

Les membres du Conseil Communautaire, après avoir entendu Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- AUTORISENT Monsieur le Président à engager, liquider et ordonnancer les dépenses relatives à l'organisation de réceptions dans la limite des crédits ouverts au budget sur l'article budgétaire 6257.

ENVIRONNEMENT

ESPACES VERTS

1 - CONVENTION DE PARTENARIAT « ETUDES ET CHANTIER »

Dans le cadre des nouvelles modalités concernant l'entretien des Espaces Verts, un partenariat avec le chantier d'insertion rennais « Etudes et Chantiers » est prévu pour l'entretien manuel des sentiers de randonnées de Coglais Communauté Marches de Bretagne.

Une convention doit être établie fixant les engagements des 2 parties.

Les membres du Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

- AUTORISENT Monsieur le Président à signer la convention correspondante.

QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 21h10

Le Secrétaire de séance
Pierre SOURDIN



Le Président
M. Jean MALAPERT

